

**Déclaration CGT
AUDE LAGARDE
MAIRE DE DRANCY
« 40 % D'AUGMENTATION
D'INDEMNITE D'ELU, C'EST
POSSIBLE ! ET NOUS RIEN ? »**



Considérant que la commune de Drancy est bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, à ce titre les indemnités auxquelles les conseillers municipaux peuvent prétendre sont fixées dans les limites correspondant aux communes de la strate de 100 000 à 200 000 habitants, soit un taux maximum de 145 % de l'indice terminal de la fonction publique pour le maire et un taux maximum de 66% pour les adjoints au maire,

Considérant en outre, que conformément à l'article L2123-22 du Code général des collectivités territoriales, la commune de Drancy qui avait la qualité de chef-lieu de canton, conserve sans date limite la possibilité de majorer de 15 % les indemnités de fonction de ses élus.

Drancy 11 juin 2020

« APRES LE VOL DE CONGES »*

APRES « LE GEL DU POINT D'INDICE »*

**PERTE POUR UN AGENT CATEGORIE C = - 120 €uros par mois
APRES LES AUGMENTATIONS DE LA VIE COURANTE
(EDF, GAZ, LOYERS, ESSENCE, NOURRITURE...)**

LA VILLE DE DRANCY OFFRE

+ 40 % PAR MOIS A NOTRE MAIRE

NOS 10 % SONT DONC POSSIBLE !

10 % de suite sur le point d'indice (Gouvernement)

10 % par une promotion de grade (Ville)

10% sur nos primes (Ville)

CELUI QUI NE FAIT RIEN A DEJA PERDU

LE MARDI 5 OCTOBRE 2021 GREVE NATIONALE

MANIFESTATION 14 H PARIS REPUBLIQUE

ASSEMBLEE GENERALE 9 H BOURSE DU TRAVAIL